

Propositions du Groupement National des Cinémas de Recherche au Comité de Pilotage de la Réforme « Art et Essai »

Le GNCR communique au comité de pilotage de la réforme « Art et Essai » les conclusions de son Conseil d'Administration du 8 octobre 2004 consacré à la réforme, poursuivant ainsi un travail de propositions amorcé depuis la mise en place de celle-ci.

1/ Collège de recommandation des films « Art et Essai »

La Recommandation des films « Art et Essai » est déterminée par un Collège de 100 membres (exploitants, distributeurs, producteurs, réalisateurs...) qui est géré par l'AFCAE. Cette mission a été confiée par le CNC à l'AFCAE à une époque, où elle était la seule association issue de l'exploitation à représenter les salles « Art et Essai ».

Au regard de l'existence, depuis 1991, du GNCR dans le processus « Art et Essai », le GNCR souhaite être associé à la gestion de ce Collège de recommandation, mais aussi, que les termes de la convention entre le CNC et l'AFCAE qui détaillent cette mission, soient réaménagés en intégrant le GNCR comme signataire de cette convention.

2/ Prise en compte de la grande diversité des films classés « Art & Essai »

À partir de cette liste de films ainsi recommandés, le CNC détermine le pourcentage des séances « Art et Essai » (ou l'indice, selon la catégorie concernée) en inventoriant les films programmés dans une salle.

Des films comme : « Fahrenheit 9/11 » de Michael Moore ou « Carnets de voyage » de Walter Salles ou encore « Comme une image » d'Agnès Jaoui ou bien en remontant à quelques années « Le fabuleux destin d'Amélie Poulain » de Jean-Pierre Jeunet, sont comptabilisés à l'identique de films comme : « Une visite au Louvre » de Straub/Huillet ou « Goodbye Dragon Inn » de Tsai Min Liang ou « Notre musique » de Jean-Luc Godard ou bien encore « À l'ouest des rails » de Wang Bing. Or, il n'aura échappé à personne qu'il ne s'agit pas de la même démarche de programmation, ni d'une prise de risques de même niveau.

Nous demandons que soit prise en compte cette différence dans les calculs du CNC, et « que le compteur tourne différemment » en fonction de la « difficulté de programmation » des films. Sinon, au regard de cette trop grande prise de risques, les exploitants pourraient choisir de ne programmer que des films « art&essai dont la carrière est assurée » (cf. nos exemples ci-dessus).

3/ Films labellisés « Recherche et Découverte » :

Dans ce Collège de recommandation, un sous-groupe de 30 personnes détermine la labellisation des films « Recherche et Découverte ». Le GNCR demande non seulement à être représenté en tant que tel dans ce sous-groupe, mais souhaite, nous le répétons, par convention avec le CNC être associé de façon naturelle à la gestion de ce collège qui le concerne en priorité.

4/ Nombres de séances

Aujourd'hui, seuls les films labellisés « Recherche et Découverte » sont répertoriés **en nombre de films et nombre de séances**, en vue de l'attribution du label correspondant.

Ce n'est pas le cas des films « Jeune Public » et des films « Patrimoine et Répertoire » qui ne sont affichés qu'en nombre de titres.

Nous demandons que le nombre de séances des films « Jeune Public » et des films « Patrimoine et Répertoire » soit inscrit sur les documents pour l'attribution des labels « Jeune Public » et « Patrimoine et Répertoire ». Cette proposition va dans le sens d'une affectation plus équitable des trois labels.

Nous proposons que le comité de pilotage de la réforme fixe avec précision un nombre de séances qui permette une évaluation sans conteste des programmations.

5/ Un label « Recherche et Découverte » pour deux types de salles

Aujourd'hui à l'éclairage de deux années de réforme nous pouvons démontrer (documents à l'appui) que deux types de salles se partagent le label « Recherche et Découverte ».

D'un côté des salles A, qui effectuent un véritable travail de Recherche, en organisant des rencontres avec les réalisateurs des films « dont la carrière

n'est pas assurée », qui éditent un programme pour les spectateurs, qui mettent en place des rencontres de sensibilisation en direction des publics... **De l'autre des salles B**, qui se conformant à la réforme, programment le quota des 20 films « Recherche et découverte » et le nombre de séances correspondant à ce quota pour accéder au label « **Recherche et Découverte** ».

Ces deux types d'établissement partagent à la fin des travaux des commissions le même label « Recherche et Découverte ». Une analyse rapide s'impose aux commissions. Le type de fonctionnement programmatique des salles **A** et **B** vers une logique Recherche est très dissemblable. Ces commissions pourraient, en toute conscience de ces deux situations, conclure que ces deux établissements n'effectuent pas le même travail.

Certains éléments nous permettent de constater que nous assistons à une dilution des objectifs de programmation de certaines salles (films « difficiles » et cinématographies peu diffusées) ce qui pourrait très bientôt avoir des conséquences sur la distribution et la production.

6/ Prime à la prise de risques

Il nous apparaît également paradoxal qu'une partie du travail réalisé par des salles labellisées « **Recherche et Découverte** » (films expérimentaux, films sans visas, ...) ne soit prise en compte que par les bonus, et donc sans accompagnement financier.

Il s'avère indispensable de valoriser financièrement ce travail pour lequel, d'ailleurs, le CNC missionne le GNCR et son réseau de salles. Il est effectivement difficile de demander à des salles d'être des « têtes chercheuses » et par ailleurs ne pas leur reconnaître la juste valeur de ce travail de recherche, qui entraîne des prises de risques. Risques que ne prennent pas les salles qui se contentent de programmer des films « art & essai dont la carrière est assurée ».

7/ La « nécessaire » Recherche

C'est une évidence, mais il faut parfois la rappeler, dans le tissu de l'exploitation, comme dans tout secteur d'activités, doit exister un réseau qui effectue un travail de recherche, de prospection, pour découvrir de nouveaux

auteurs, les faire exister auprès du public, pour qu'ensuite ces films accèdent à une diffusion plus large.

Les salles de recherche ont joué ce rôle de passeur, en permettant l'émergence par une prompte et opiniâtre exposition dès les années 90 d'auteurs comme : Kaurismaki, Almodovar, Kiarostami, Wong Kar Wai, Jane Campion dont les films ont été ensuite programmés dans des circuits plus larges. Ce travail de repérage est nécessaire au renouvellement des auteurs, mais aussi du cinéma comme art par la présence sur nos écrans, d'auteurs que nous persistons à accompagner (Godard, Sraub & Huillet, Oliveira) justement parce que le cinéma comme art ne peut exister sans un secteur de Recherche structuré et structurant, capable d'assurer ce continuum.

8/ Reconnaissance du travail des associations

Sur de nombreux sites (Laval, Quimper, Versailles ...) des associations effectuent depuis plusieurs années un travail en profondeur pour, soit programmer tout ou partie des séances « art & essai », des animations, des rencontres soit aider fortement l'exploitant à développer ce secteur, en assurant notamment la communication autour des séances.

Majoritairement ce travail est effectué par des bénévoles, dans une démarche volontariste de soutien à l'établissement, sans que d'ailleurs cette « entente » soit formalisée par un document écrit.

On constate que, dans bien des cas, ce travail porte ces fruits : certains établissements se voient ainsi classés et certains même obtiennent des labels. Or la subvention est versée à l'exploitant, qui déclare généralement que cette aide lui permet de régler les minimums garantis et de financer les incitations tarifaires que celui-ci consent aux adhérents des associations.

Nous ne demandons pas à ce qu'une partie de la subvention soit reversée à l'association (ce qui serait d'ailleurs impossible), mais nous demandons au CNC de reconnaître officiellement, par exemple dans la lettre de notification de la subvention, le travail de programmation et/ou d'animation de la salle effectuée par l'association.

Cette reconnaissance, qui ne serait que l'expression d'une réalité, pourrait permettre de clarifier les rapports avec certains exploitants et serait un élément public d'évaluation du travail des associations. Moralement, cette disposition nous semble juste.

On peut également noter que, parfois, une salle privée bénéficie de l'aide d'une association pour l'animation de sa programmation. Cette association est généralement subventionnée par des collectivités territoriales. Cette salle bénéficie donc par la même, d'une aide publique. Une aide indirecte qui amplifie, souvent grâce à l'implication de l'association animatrice, la subvention « Art et Essai ».

9/ Représentation du CNC à la Commission nationale « Art et Essai »

Enfin, il nous semblerait équitable donc copérateur que soit représenté au sein de cette commission, le service de l'action culturelle du CNC.

En effet, nous agissons sur la dimension culturelle la plus pointue de l'exploitation avec une logique différente de celle de la pure exploitation commerciale même de type « Art et Essai ».

En vertu de cette analyse et afin que les évaluations liées à cette dimension culturelle puissent être effectives, il nous semble indispensable que le service de l'action culturelle exerce une mission d'expertise et soit associé aux travaux de la Commission Nationale « Art et Essai ».